

PROGRAMME DE RÉSIDENCE INSTITUT FRANÇAIS x CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS

PROCESSUS DE SÉLECTION 2024 CONDITIONS GÉNÉRALES ET REGLEMENT



Atoosa Pour Hosseini, résidente 2024 © Maurine Tric

L'appel à candidatures du programme *Institut français x Cité internationale des arts* est ouvert du 11 septembre au 25 octobre 2024, 23h59 (CET).

Ce programme s'adresse aux artistes, professionnelles et professionnels de la culture résidant à l'étranger depuis au moins 5 ans et qui souhaitent développer un projet de recherche et de création à Paris lors d'une résidence de trois, six ou neuf mois, entre avril 2025 et avril 2026.

L'Institut français permet chaque année à plus de 70 artistes, professionnelles et professionnels de la culture provenant du monde entier de développer un projet de recherche et de création, dans toutes les disciplines artistiques, au sein de la [Cité internationale des arts](#) située au cœur de Paris.

Les candidatures des artistes sont portées par un ou plusieurs partenaires culturels (réseau culturel français à l'étranger, structures culturelles françaises ou étrangères) qui les soutiennent dans le cadre de leur dépôt de dossier puis par la prise en charge de leur déplacement international et de leur allocation de résidence. **L'Institut français offre aux lauréates et lauréats l'attribution gracieuse d'un atelier-logement au sein de la Cité internationale des arts.** Les lauréates et lauréats bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif de l'Institut français et, en tant que résidentes et résidents de la Cité internationale des arts, bénéficient également de l'accompagnement proposé par le lieu : programme collectif, programmation culturelle, accès aux équipements artistiques, etc.

LES CONDITIONS DE SÉJOUR

Le processus de sélection est ouvert aux artistes, professionnelles et professionnels de la culture, sans limite d'âge, provenant de tous les pays, dans les disciplines suivantes :

- Architecture, paysage, urbanisme
- Arts de la rue, cirque, marionnette
- Arts plastiques
- Cinéma (cinéma d'animation, fiction, documentaire de création, art vidéo)
- Création numérique (arts numériques, jeu vidéo, VR)
- Critique d'art et commissariat d'exposition
- Danse, performance
- Design, graphisme
- Gastronomie
- Littérature (fiction, essai, littérature jeunesse, bande-dessinée)
- Métiers d'art
- Mode
- Musique (musiques classique & contemporaine, musiques actuelles & jazz)
- Photographie
- Théâtre

Les lauréates et lauréats sont autonomes dans le développement de leur projet professionnel.

Dates de résidence

Les candidates et candidats peuvent émettre des préférences concernant les dates de résidence.

Le pôle Résidences de l'Institut français se réserve le droit d'adapter la durée de la résidence et la période demandée selon le calendrier du programme.

La durée de la résidence est de **trois, six ou neuf mois**. Les périodes de résidence devront respecter le calendrier suivant (1, 2 ou 3 trimestres consécutifs selon la durée de résidence demandée) :

- Arrivée le 8 avril 2025 – Départ le 2 juillet 2025
- Arrivée le 8 juillet 2025 – Départ le 2 octobre 2025
- Arrivée le 7 octobre 2025 – Départ le 2 janvier 2026
- Arrivée le 7 janvier 2026 – Départ le 2 avril 2026

Ateliers-logements et équipements

La Cité internationale des arts est située à Paris, sur deux sites distincts, et dispose de 325 ateliers-logements. La gestion de 22 ateliers-logements est déléguée à l'Institut français par le ministère de la Culture et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Les « ateliers-logements de l'Institut français » sont situés sur le site du Marais (18 rue de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris). Ils sont meublés, équipés d'une connexion Wifi et comportent une pièce de travail avec un espace chambre, une salle de bain avec douche et WC et une kitchenette équipée.

Les ateliers-logements peuvent accueillir jusqu'à deux adultes et un enfant de moins de 7 ans.

La Cité internationale des arts dispose également d'espaces communs de travail (payants) et d'espaces de diffusion (disponibles selon la programmation du lieu) :

- 1 auditorium (128 places)
- 3 espaces d'exposition (la Vitrine, la Galerie, la Petite galerie)
- 8 studios de répétition
- Des ateliers collectifs de sérigraphie et de gravure
- 1 four à céramique

Les prestations complémentaires (accompagnatrice/accompagnateur de l'artiste, enfant, nuitées supplémentaires, location de studios de répétition, cours de français, etc.) **sont à la charge des artistes**

et à régler directement à la Cité internationale des arts.

Prestations complémentaires proposées par la Cité internationale des arts

(Tarifs mensuels susceptibles d'évoluer légèrement en 2025, puis en 2026)

Accompagnatrice/accompagnateur : 173€
 Enfant jusqu'à 7 ans : 128€
 Nuitée supplémentaire en dehors des dates de résidence : 40-60€
 Studios de répétition (max. 50 heures) : 71-146€
 Ateliers collectifs de gravure-sérigraphie : 102€
 Atelier collectif de céramique : 171€
 Cours de français (2 heures) : 11€ et forfait mensuel (8 cours) : 80€

Pour tout besoin spécifique lié à une situation personnelle (handicap, condition médicale particulière, accueil famille, etc), les artistes et le(s) partenaire(s) associé(s) sont invités à le signaler auprès de l'Institut français au moment du dépôt du dossier.

Conditions financières

L'Institut français de Paris prend en charge la location mensuelle des ateliers-logements individuels.

Les partenaires associés des artistes peuvent être :

- Des établissements du réseau culturel français à l'étranger (Instituts français, Services culturels des Ambassades de France, Alliances françaises) ;
- Des structures culturelles françaises ou étrangères (centres d'art, associations, galeries, musées, structures conventionnées, théâtres, lieux de production, salles de concert, etc). En France, une priorité sera donnée aux candidatures portées par les labels et réseaux du ministère de la Culture et par les structures proposant un accompagnement complémentaire aux artistes.

Et s'engagent à :

- Prendre en charge les frais de voyage international aller-retour ;
- S'assurer que l'artiste possède une assurance couvrant rapatriement, frais d'hospitalisation, frais médicaux et responsabilité civile ;
- S'assurer que l'artiste dispose d'un visa lui permettant de séjourner en France pendant toute la durée de sa résidence ;
- Fournir à l'artiste une allocation de séjour d'un montant de 1000€ minimum par mois.

Pour les postes du réseau culturel français à l'étranger, l'allocation de séjour peut être financée via Campus France.

BOURSES CAMPUS France

Le Département donne la possibilité aux postes de paramétrer des résidences d'artistes via Campus France en bourses SSHN « taux artiste » (1704 € par mois ou, bourse à taux pondéré de 1136 € si le logement est pris en charge). Les bourses dédiées aux résidences d'artistes, nouvellement consacrées par le Département comme programme à part entière, s'adresse aux artistes et créateurs étrangers sélectionnés pour mener un projet artistique en France, notamment dans le cadre de résidence de recherche ou de création. À l'appui de leur demande, les postes devront transmettre à Campus France les documents suivants : photocopie de passeport, lettre d'acceptation de l'institution d'accueil française, courrier du poste présentant le projet et CV de l'artiste.

Le coût global d'une résidence pouvant représenter des montants élevés, l'Institut français encourage les partenaires à développer des projets cofinancés en collaboration avec plusieurs structures culturelles françaises et/ou étrangères (à indiquer dans le dossier de candidature).

Dans l'objectif de renforcer les liens entre des artistes internationaux et des structures locales, une priorité sera accordée aux projets faisant intervenir au moins une structure culturelle francilienne. Cette collaboration permettra également un accompagnement de la lauréate ou du lauréat, concerté avec l'Institut français (suivi du projet, rencontres de professionnels sectoriels, séances de tutorats, visites, évènements, etc).

Aucune allocation de production ne sera versée à l'artiste par l'Institut français ou par la Cité internationale des arts.

LE PROCESSUS DE CANDIDATURE

Les candidatures déposées directement par des artistes sont irrecevables. Elles doivent obligatoirement être déposées par le partenaire associé principal.

Étape 1 : Vérifier les conditions d'éligibilité de l'artiste, de la professionnelle ou du professionnel de la culture

- Être artiste, professionnelle ou professionnel de la culture des disciplines susnommées ;
- Être inscrit dans une démarche professionnelle ;
- Résider à l'étranger de manière permanente depuis au moins 5 ans ;
- Être soutenu financièrement par un ou plusieurs partenaires associés ;
- Être libéré de son activité professionnelle durant toute la période de résidence ;
- Être autonome dans le déroulement de sa résidence ;
- Parler français et/ou anglais.

Étape 2 : Participer au webinaire d'information du 1^{er} octobre (optionnel)

Lors du webinaire, le programme *Institut français x Cité internationale des arts* et son processus de sélection seront présentés. Une séquence permettra de répondre aux questions des partenaires associés. Le webinaire se déroulera en français uniquement – *inscriptions à venir sur la [page programme](#)*.

Étape 3 : S'inscrire sur IF Prog

En amont du dépôt du dossier, le partenaire crée un compte sur le [site de l'Institut français](#), puis s'inscrit sur [IFProg](#), plateforme de dépôt. Pour candidater, il se connecte via son compte Institut français.

Étape 4 : Déposer les dossiers de candidature

Remplir le **formulaire en ligne** à l'aide des données suivantes :

- Porteur de projet : informations sur le(s) partenaire(s) associé(s) ;
- Description du projet : informations sur l'artiste, résumé du projet de résidence, objectifs et résultats attendus, période(s) de résidence choisie(s), avis et engagement financier du/des partenaire(s) associé(s) ;
- Partenariats : informations sur les éventuels contacts et partenariats établis avec des artistes et/ou professionnelles, professionnels français et/ou étrangers.

Ajouter les **documents à joindre** au dossier :

- Le Curriculum Vitae de l'artiste ;
- Un dossier artistique - portfolio (10 pages maximum) ;
- Un projet de résidence (2 pages maximum) ;
- Une attestation sur l'honneur qui garantit que les œuvres présentées au sein de la candidature sont bien celles de l'artiste ;
- Une lettre de recommandation émanant d'une institution, d'une structure, d'une ou d'un professionnel reconnu dans la discipline artistique (1 page maximum);

- Une lettre d'engagement du/des partenaire(s) associé(s) précisant les détails de l'engagement (prise en charge du billet d'avion, montant de l'allocation de séjour...), l'avis motivé sur le soutien au projet et l'accompagnement apporté à l'artiste (en amont, pendant et après la résidence) (1 page maximum).

NB : Si le(s) partenaire(s) associé(s) présente(nt) plusieurs dossiers à l'appel, ceux-ci doivent être classés par ordre de priorité dans la lettre.

Les candidatures peuvent être rédigées en français ou en anglais.

Les titres des pièces jointes ne doivent contenir ni espaces ni caractères accentués et le poids total du dossier de candidature ne doit pas excéder 200 Mo.

Une candidature est déposée lorsque vous l'avez clôturée. Vous recevrez alors un accusé de réception en attestant. Les brouillons ne sont pas comptabilisés.

Seuls les dossiers complets respectant les conditions requises par le règlement seront pris en compte. Toute déclaration mensongère entraînera de plein droit la nullité de la candidature.

Clôture de l'appel à candidatures : 25 octobre 2024, 23h59 (CET)

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Outre l'évaluation du **parcours professionnel** des candidates et candidats, une attention particulière sera portée à la **qualité artistique et intellectuelle** du projet, à son **lien avec la scène artistique française et francilienne**, au **protocole de travail** envisagé et aux éventuels **contacts professionnels** déjà établis sur place.

L'établissement est encouragé à développer **une approche écoresponsable** de son activité, en particulier : efforts de réduction de l'impact environnemental (mutualisation des déplacements, alimentation, choix de solutions techniques moins carbonées...), attention portée au cycle de vie des matériaux (acquisition de matériel, fournitures, conception de décors). Les partenaires associés sont incités à rendre compte de cette approche lors du dépôt de candidature.

Par ailleurs, dans le cadre de la **diplomatie féministe de la France**, l'Institut français et le réseau culturel français à l'étranger sont appelés à poursuivre un objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, dans le choix de leurs projets et leur organisation. Les partenaires associés voudront bien préciser leur politique en faveur du développement de la culture de l'égalité femmes-hommes (formation, actions de sensibilisation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, projets prenant en compte les enjeux de l'égalité femmes-hommes et valorisant une approche paritaire, choix des intervenants, politique envers les prestataires et tout autre élément pertinent).

L'argumentaire sur ces deux enjeux est à renseigner directement dans le champ correspondant (2000 signes max.) sur la plateforme IFprog et sera pris en compte comme élément d'appréciation des projets par le jury lors de la commission.

La commission attachera également une **attention particulière à l'inclusivité, à la diversité géographique et disciplinaire et à la parité entre les genres** parmi les candidatures retenues.

Une priorité sera également accordée aux projets faisant intervenir une structure artistique ou culturelle francilienne, permettant un accompagnement concerté et de proximité des artistes.

LA SÉLECTION DES LAURÉATES ET LAURÉATS

La commission consultative étudie l'ensemble des dossiers de candidature. Elle est présidée par la directrice des Mobilités et Manifestations internationales de l'Institut français, composée d'expertes et experts sectoriels de l'Institut français, de la Cité internationale des arts, d'une représentante ou d'un représentant du réseau culturel français à l'étranger, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, du ministère de la Culture et de personnalités extérieures qualifiées.

Conformément à la réglementation en vigueur, les décisions de refus des candidatures déposées dans le cadre du présent appel ne feront pas l'objet d'une motivation détaillée.

LE CALENDRIER DU PROCESSUS DE SELECTION

Du 11 septembre au 25 octobre 2024 : dépôt des dossiers de candidatures

Décembre 2024 : tenue de la commission consultative

Janvier 2025 : annonce des résultats

L'ensemble des partenaires associés ayant déposé un dossier seront notifiés par e-mail des résultats.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un webinaire d'information sera organisé le **1^{er} octobre, à 14h30 (CET)**, lors duquel le programme *Institut français x Cité internationale des arts* et son processus de sélection seront présentés. Une séquence permettra de répondre aux questions des partenaires associés. Le webinaire se déroulera en français uniquement – *inscriptions à venir sur la [page programme](#)*.

L'Institut français recommande aux partenaires associés de prendre l'attache de Lucie Brechette – lucie.brechette@institutfrancais.com, chargée du programme *Institut français x Cité internationale des arts*, en amont du dépôt de candidature pour consolider le dossier.

ANCIENS LAURÉATS ET LAURÉATES DU PROGRAMME



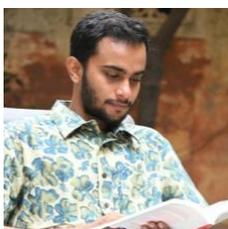
Zahraa Ghandour
Irak – Cinéma



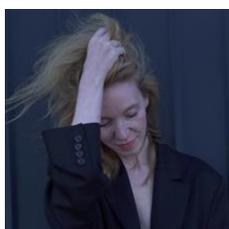
Ali Zaraay
Egypte – Photographie



Marie Tučková
République Tchèque – AV



Debashish Paul
Inde – AV



Kat Válastur
Allemagne – Danse



Lady Donli
Nigéria – Musique